

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 2-2020

du lundi 9 mars 2020

Procès-verbal de la séance 2-2020 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Daniel Oertli

Lundi 9 mars 2020 à 20h05, à Castelmont.

Monsieur le Président du Conseil souhaite la bienvenue à la 2ème séance du Conseil communal de l'année 2020. Il salue la présence du comité du FC Prilly, de Sonomix et passe la parole au secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes :	49
Excusées :	25
Retard :	-
Absents :	-
Démissions :	-
Future admission :	-
Total :	74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

Monsieur le Président a deux modifications de l'ordre du jour de la séance à proposer. La 1^{ère} concerne le procès-verbal du 9 décembre 2019 à ajouter entre les points 1 et 2, la discussion du procès-verbal du 9 décembre 2019 et il propose de supprimer le point 6 concernant les assermentations, car il n'y en a pas.

Vote : l'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal du 9 décembre 2019

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture partielle ou complète du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée pour le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 9 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

Monsieur le Président précise que le Bureau a reçu deux correspondances.

La 1^{ère} concerne la démission de Madame Saranda Ademi du groupe PLR qui a changé de commune et qui a annoncé sa démission. Il ne reste donc plus que 74 sièges. Monsieur le Président remercie Madame Saranda Ademi de l'engagement qu'elle a pris jusqu'à présent.

Le 2^{ème} courrier provient de la Municipalité sur un sujet qui va être discuté dans les mois à venir. Monsieur le Président en lit l'essentiel :

« En vue des discussions qui vont être menées avec les présidents de groupes et leurs remplaçants concernant le renouvellement des autorités communales pour la prochaine législature, nous vous informons que la Municipalité lors de sa réunion ordinaire du 10 février 2020, s'est unanimement déclarée favorable au maintien du statu quo en ce qui concerne le nombre de ses membres. Aussi, en application des dispositions de l'article 47 de la Loi sur les communes, notre autorité propose au Conseil communal de conserver un exécutif comportant 5 sièges pour la durée de la législature 2021-2026. »

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communal va devoir décider du nombre de Conseillers municipaux et du nombre de Conseillers communaux avant le 30 juin 2020, année précédant la fin de la législature. Il rappelle également que la Commune de Prilly ayant plus de 10'000 habitants, il faut au minimum 70 Conseillers et au maximum 100.

Monsieur le Président passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Monsieur le Président informe que les retransmissions de Sonomix auront lieu les :

- vendredi 13 mars 2020 à 20h00
- samedi 14 mars 2020 à 14h00
- dimanche 15 mars 2020 à 19h00

La prochaine séance aura lieu le 6 avril 2020.

Monsieur le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Monsieur le Président précise qu'il n'a pas reçu de communication et demande si la Municipalité souhaite s'exprimer.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

AIT

La parole n'est pas demandée.

AJENOL

La parole n'est pas demandée.

ARASPE

La parole n'est pas demandée.

ASIGOS

La parole n'est pas demandée

ORPC

Monsieur le Conseiller Christian Maillard (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

En tant que membre du Conseil intercommunal ORPC, région ouest lausannois, je vous transmets les informations comme suit :

Les nouveaux statuts de l'Association intercommunale de l'organisation ORPC que Prilly a approuvés lors du Conseil communal du 30 septembre 2019 ont été acceptés par l'ensemble des Conseils des 8 communes membres, puis par le Conseil d'Etat le 29 janvier 2020. Après publication dans la FAO et délai échu pour un éventuel référendum et recours, ils sont appliqués dès le 1^{er} mars 2020. L'entrée en vigueur des nouveaux statuts nécessite une adaptation du règlement actuel datant du 16 décembre 1999. Les principales modifications de ce règlement seront : mise en conformité avec la Loi sur les communes, la Loi sur l'exercice des droits politiques et les nouveaux statuts, remplacement de formulation de l'organe, Assemblée régionale par Conseil intercommunal. Remplacement de formulation de l'organe, Comité directeur par Comité de direction. Mention des attributions du Conseil intercommunal référencée dans les nouveaux statuts.

En date du 27 février dernier, j'ai participé à une séance de travail pour établir un projet de modification du règlement actuel par le nouveau à venir. Suite de la procédure : validation du projet du nouveau règlement par le comité de direction, rédaction du préavis à soumettre au Conseil intercommunal, consultation et validation du projet par le Service des communes et du logement de l'Etat de Vaud (juristes), rapport de la Commission ad hoc sur le préavis, approbation par le Conseil intercommunal du préavis et du règlement, approbation par le Conseil d'Etat, mise en vigueur estimée au 1^{er} janvier 2021. Je vous remercie de votre attention.

POLOUEST

La parole n'est pas demandée.

SDIS

La parole n'est pas demandée

SDOL

La parole n'est pas demandée

Monsieur le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Préavis N° 4-2020 relatif à l'adoption du projet routier BHNS-Route de Cossonay, aux emprises de terrain, à la décadastration partielle et transfert aux domaines publics communaux et cantonaux.

Monsieur le Président précise que le projet est présenté en deux volets. Un volet qui est constitué du préavis 4-2020 sur le principe même du projet et l'autre volet par le préavis 5-2020 qui est le financement du projet. Pour ce dernier, Monsieur le Président précise que le montant engagé est supérieur à 2,5 millions et que la COFIN a été saisie et présentera aussi un rapport à ce sujet. La Commission ad hoc a traité ensemble les deux préavis.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt, rapporteur de la Commission.

Lecture du rapport (délibérations et vote final).

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Deux questions de nature technique. On voit dans le projet qu'on a retenu en réalité la prolongation du no 9 jusqu'à Crissier avec une version trolleybus qui quitte la ligne de contact. On sait maintenant qu'avec certaines technologies, on a des bus mixtes électriques, c'est-à-dire deux fois électriques, mais avec ou sans perches. Est-ce que c'est une option qui avait été envisagée et est-ce qu'elle ne paraît actuellement pas intéressante ? L'autre question qui se pose, c'est sur le très long terme. Le Syndic de Renens a, de mes souvenirs, affirmé que du point de vue du BHNS, en tout cas sur la partie qui nous concerne à l'ouest de la Commune, c'est-à-dire au-delà de Corminjoz, la double voie réservée permettrait cas échéant de faire passer un jour le bus en tram. Est-ce que c'est bel et bien juste et qu'il n'y aura pas besoin de rouvrir et réaménager entièrement les routes sur le secteur où il y a une double voie site propre pour cas échéant passer un jour en tram ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Monsieur Boulaz, les véhicules qui ont été choisis sont des trolleybus.

Le système dont vous parlez va arriver sur certains types de véhicules que les TL pourront se procurer à un moment donné en fonction du renouvellement de leur flotte. Pour les BHNS et ceux qui seront utilisés sur ce tronçon Crissier – Lutry, ce seront des véhicules électriques, type trolleybus. Pour le tram, il y a eu une grande discussion pour savoir si on faisait déjà un tram, plutôt qu'un trolleybus, où on préparait les voies de circulation pour un tram et à un moment donné, il s'est très rapidement avéré que les coûts qu'impliquaient la transformation du sous-sol, puisqu'il fallait libérer tout le sous-sol pour ensuite ne pas avoir besoin d'enlever les voies pour aller réparer quelque chose qui serait en-dessous, il a été très rapidement acté que les collectivités ne pouvaient pas « se le payer ». Je rappelle que nous avons des subventions, mais ce sont les communes qui financent quand même une bonne partie de cet investissement, au contraire du tram qui est, étant donné sa spécificité, beaucoup plus financée par la Confédération et le Canton. Nous ne pouvions pas partir sur l'hypothèse de pouvoir faire les 2 choses, à savoir faire la voirie pour un BHNS et en plus vider le sous-sol pour pouvoir prévoir après un tram. Monsieur Boulaz, c'est comme ça, on a enlevé le tram à une certaine époque dans notre société et maintenant, on arrive avec un BHNS. On verra bien ce qui se passera dans 20, 30, 40, 50 ans, je ne serai plus là pour le voir, et cela sera à ceux qui nous succéderont de trouver les bonnes solutions pour remplacer ce que nous sommes en train de mettre en place à l'heure actuelle. Mais, c'est vraiment une question qui a été posée au tout début des études que nous avons lancées sur ces BHNS, il y a presque 6 ans et nous avons choisi ce mode de faire.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends la parole en tant que présidente de la Commission des finances sur ce rapport, parce qu'il y a deux questions techniques qui ont émergé lors de la Commission des finances.

1^{ère} question technique, c'était sur le bassin de rétention. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus si nous aurons quelque chose à financer pour le bassin de rétention et que comprend ce bassin de rétention ?

2^{ème} question sur l'éclairage public. Vous ne nous avez pas non plus donné la réponse et je n'ai pas trouvé de réponse dans le préavis de la Commission. Le montant de l'éclairage public de la Ville de Prilly est plus important que celui de la Ville de Renens. Pour autant, le trajet est plus court. Comment s'explique cette différence ?

Je prendrai la parole tout à l'heure en tant que présidente de section du parti socialiste, mais pour le moment, je m'arrête là.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

De temps en temps, on sait beaucoup de choses ou moins selon les sujets. Le bassin de rétention, Madame la présidente de la Commission des finances, je sais que chaque commune se doit sur son trajet spécifique communal de veiller à ce que ce genre d'ouvrage soit réalisé pour que cela fonctionne et que les eaux soient récoltées et triées par rapport aux sacs de routes. Le bassin de rétention en matière de financement, je ne peux parler que de ce que je connais. En tout cas, si on doit le faire et que c'est à notre charge, le coût se trouve dans le financement que nous avons prévu.

Cela m'étonnerait fort qu'on en parle et que les techniciens qui sont au courant de ces sujets ne l'aient pas prévu. Donc, vous pouvez faire confiance que dans ce que nous vous demandons, nous ayons de quoi faire ce genre d'ouvrage.

Pour l'éclairage public, nous avons choisi la solution de remplacer davantage que certaines communes par rapport à ce qui existe chez eux. Le coût que cela occasionne pour Prilly, ce n'est pas parce que parfois on est plus haut dans un secteur et que c'est un petit peu bizarre par rapport à d'autres communes, qui elles sont plus hautes dans d'autres secteurs. D'ailleurs, si vous regardez le crédit que demande Renens est beaucoup plus important que celui de Prilly, mais c'est aussi en fonction du trajet qui est totalement différent et à partir de là, nous apportons un complément et nous changeons l'entier de tout ce qui n'est pas forcément que lié aux BHNS et nous nous lançons dans une modification complète de notre éclairage pour changer de technique et c'est cela qui coûte un petit peu plus cher. C'est de l'investissement. On en parlait avec certains commissaires ou avec certaines personnes qui s'intéressent bien sûr au dossier et qui nous demandaient qu'elle était la part de choses que de toute façon vous auriez dû faire. Notamment, le sous-sol, notamment cet éclairage qui fait que, certes, il faut que les bus soient équipés et que les abords de la route soient équipés de manière correcte en matière d'éclairage, mais d'un autre côté, on se doit aussi de faire des travaux spécifiques à la commune et nous profitons des travaux du BHNS pour le faire, c'est pour cette raison que nous avons un coût supérieur à certaines autres collectivités.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Effectivement, en page 10 du préavis 4-2020, le point 3.10, on traite de la gestion des eaux de chaussée et 2 ouvrages de rétention sont planifiés. L'un avant le rejet à la Mère pour les eaux de Crissier et Renens et un autre avant le rejet à la Broye pour les eaux de Renens et Prilly. Si vous prenez le préavis 5-2020, page 21, dans le tableau des coûts, vous avez au point 11.1, dans la colonne de Prilly, un montant de CHF 388'850.00 qui est prévu pour la participation aux bassins de rétention. Maintenant, l'endroit exact où ils seront construits, on laisse encore les études le finaliser.

Monsieur le Conseiller Olivier Jean-Petit-Matile (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

J'ai un propos par rapport aux BHNS. Je ne suis pas du tout contre ces bus qui sont plus grands, qui permettent de transporter beaucoup plus de monde et qui facilitent les trajets communs, mais il y a un petit problème à mon avis, quand je vois qu'il est prévu d'installer 65'000 habitants de plus dans la périphérie dans l'ouest lausannois, je ne vois pas comment ça va se faire, parce qu'il y aura fatalement plus de voitures, il y aura beaucoup plus de trafic encore que maintenant, c'est déjà énorme, alors il faudrait vraiment pouvoir diminuer sérieusement ce trafic des voitures pour qu'il y ait plus de personnes dans les bus, mais à voir l'augmentation de population, j'ai de gros soucis à ce sujet.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette fois-ci, je prends la parole en tant que présidente de section du parti socialiste. Pour le parti socialiste, les BHNS répondent à l'objectif de développement durable et il va soutenir le principe de ce préavis. Ce préavis permet d'inciter les personnes à prendre davantage les transports publics et à limiter les déplacements en voiture, parce que ce sera les BHNS qui auront la priorité sur les voitures. Ce préavis permet aussi d'améliorer le réseau pour les pistes cyclables. Peut-être que des personnes ne sont pas totalement satisfaites, mais c'est déjà une nette amélioration par rapport à ce que nous avons aujourd'hui. Au sein du parti socialiste, on a eu un long débat sur le fait de savoir s'il ne fallait pas plutôt prévoir un tram, plutôt qu'un BHNS, mais on a pris cette décision en 2011 déjà, il faut se le rappeler. Aujourd'hui, ce qui est important pour nous, c'est de proposer le BHNS par rapport à la densification des quartiers, parce qu'on a toute une planification de la venue d'habitants dans le territoire. Le BHNS répond à une densification moyenne et le tram répondrait à une densification beaucoup plus importante. Donc, on pense au parti socialiste que cette proposition de BHNS correspond à ce qu'on a planifié et ce que l'on peut attendre dans l'avenir. Peut-être, comme l'a dit Monsieur le Syndic, dans 15 ou 20 ans, il faudra se pencher sur la question, parce qu'on ne maîtrise pas forcément l'avenir aujourd'hui, on le sait bien. Sur les questions financières, je reviendrai plus tard, je vais m'arrêter là pour le moment.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Merci Madame la Conseillère Krattinger pour ces propos, comme il ne s'agit pas d'une question, on n'a pas besoin d'y répondre.

Monsieur Jean-Petit-Matile, vous êtes contre une certaine densification, on peut comprendre, c'est évident. Mais, il y a une chose qui est complètement fausse, quand vous dites qu'il y aura de plus en plus de voitures. C'est une surprise, je dois vous l'avouer, même pour moi. Quand j'ai reçu les comptages qui se font chaque année partout dans l'agglomération, en ville de Lausanne. Mesdames, Messieurs, depuis 5 à 10 ans, le trafic, malgré le fait que nous soyons plus nombreux, le trafic en ville de Lausanne et dans l'agglomération a diminué. Ce n'est pas une plaisanterie. Certes, à 07h30 ou à 17h00, suivant où vous vous trouvez, vous avez de la peine à croire que le trafic a diminué, parce que vous êtes bloqués dans certains secteurs. Cela arrive, oui, on ne va pas dire que c'est réglé.

Par contre, sur l'entier du territoire à Lausanne, dans certains secteurs, notamment Saint-François, la gare, etc., vous avez une diminution du trafic individuel. Pourquoi ? Parce que le Canton a lancé ces programmes de transports publics axes forts qui existent maintenant. Lesquels existent déjà ? Le M2 et le réseau RER qui existe maintenant avec la gare par exemple de Prilly à Malley, qui, juste en passant, n'est pas au quart d'heure maintenant avec la fréquence, mais qui le sera. Grâce à ces actions, nous avons pu malgré l'augmentation de la population obtenir une diminution du trafic lausannois en tout cas et même aussi dans certains secteurs de l'ouest lausannois. Il faut le prendre en compte, il faut continuer dans cette voie et créer ces moyens d'axes forts et de transports publics. Quels sont ces axes forts que nous sommes en train de mettre en place ? C'est le BHNS et c'est le tram qui va venir, puisque vous savez maintenant que nous avons obtenu l'accord définitif du Tribunal administratif fédéral et qu'il n'y aura pas recours sur cette décision. Les travaux du tram vont pouvoir commencer dès la fin de cette année sur certains tronçons qui étaient prévus. Ce sont donc ces deux actions ciblées, en plus de ce qui s'est fait jusqu'à maintenant, qui va permettre encore plus de transférer du transport individuel au transport public.

Je dois vous avouer que j'étais un petit peu surpris par rapport à ces nouvelles assez réjouissantes quand même et cela montre bien l'impact qu'ont ces grands investissements, que ce soit le M2 ou le RER avec la gare de Prilly-Malley qui a été créée pour ça et nous devons continuer par rapport à ces bus à haut niveau de services.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe PLR sera assez bref dans sa prise de position. A une large majorité, il a décidé de soutenir ces préavis. A défaut de pouvoir voir large et permettre un passage en site propre sur toute la commune, l'investissement, bien qu'important, paraît indispensable pour voir loin.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Tout d'abord, je vous informe que je m'exprime à titre personnel, Madame Krattinger s'étant exprimée au nom du groupe socialiste.

Je tiens à préciser que sur le fond, je ne suis pas opposée à des améliorations sur les transports publics et sur la mobilité. Reste que le projet sur lequel le Conseil doit se prononcer ce soir a débuté il y a environ une dizaine d'années par l'attribution de crédits d'études. Ce qui est difficile dans ce type de situation, c'est que c'est uniquement le jour où le projet est sous toit, que l'on mesure son incomplétude dirais-je et comme le projet est soutenu par la Confédération, par le Canton, par des subventions et que la Commune a déjà dépensé de l'argent, nous pourrions avoir tendance à dire oui, parce que finalement un tien vaut mieux que deux tu l'auras et une petite amélioration vaut mieux que rien du tout, ce que je ne conteste pas, ce qui fait que je m'opposerai à ce projet à titre personnel.

Le BHNS permet une augmentation du nombre de passagers transportés, ce qui est très bien. En donnant la priorité aux bus, le trajet Crissier-Lutry se fera en 15 minutes de moins. Mais, c'est cette priorité qui oblige à retravailler tout le parcours d'où les 11 millions de crédit, tout en sachant que pour Prilly, le trajet Perréaz – Huttins ne pourra se faire en site propre et que finalement, c'est pratiquement, je n'ai pas fait le calcul exact, le tiers du trajet sur Prilly qui ne sera pas en site propre. Or, des questions que j'ai posées, les BHNS pourrait être introduit moyennant des aménagements beaucoup moins coûteux, même s'il faudrait refaire les canalisations et le revêtement de la route de Cossonay, ainsi que les luminaires. Le nombre de passagers transportés augmenterait, donc cet objectif-là serait atteint. Par contre, le temps de trajet effectivement ne serait pas diminué, mais le coût du projet pourrait être réellement diminué.

Bien sûr, cette solution ne forcera pas les automobilistes à abandonner leurs voitures, ce qui est aussi le but visé. Mais pourquoi ne pas imaginer d'autres mesures ? Le centre-ville de Lausanne pourrait être réservé aux urgences et à un certain type de véhicules uniquement, comme dans d'autres villes européennes. La diminution des places de parc peut être un moyen de faire abandonner la voiture, la baisse du coût des trajets et des abonnements en bus pourrait aussi être un moyen qui permettrait de favoriser le recours aux transports publics. Il n'y avait rien dans le préavis de la pollution générée par les voitures qui attendent chaque fois que le bus est prioritaire et les voitures attendent, même si on nous dit que ce n'est que 5 secondes chaque fois.

Quelles sont les conséquences de cela ? Je n'en sais rien, peut-être qu'il n'y en a pas, mais je n'ai rien trouvé à ce sujet dans le préavis. Après, en lisant le projet, nous constatons que nous n'avons pas de planning complet des travaux, pour l'ensemble des communes concernées, ce qui incitera d'ailleurs le groupe des Verts, avec le soutien d'autres groupes du Conseil à déposer un vœu. La conduite des BHNS, l'apprentissage de conduire ces bus a posé des problèmes à Genève. Qu'en est-il de cela ? La Commune de Jouxens ne paie rien, car elle ne fait pas partie à quelques mètres près du périmètre de l'agglomération. Est-ce que des tractations ont eu lieu avec Jouxens et comment ? Pour toutes ces raisons, mais surtout parce que nous aurons ces prochaines années à faire face à une demande croissante de financement pour le secteur de la petite enfance, parascolaire et jeunesse, qui me semble à moi prioritaire, je m'opposerai au préavis 5-2020 et j'ajouterai que je regrette que ce type de préavis ne puisse pas nous être proposé en deux scénarios. Un scénario à moindre coût, oui, on introduit les BHNS, on ne fait que les travaux minimums, on ne refait pas toute la route, toute la traversée de Prilly et le 2^{ème} scénario tel qu'il nous a été présenté.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est une tournure surprenante au débat, je comprends tout à fait l'intervention à titre personnel, la mienne sera donc à titre personnel aussi pour ne pas avoir consulté mon groupe au préalable. Oui, on peut comprendre les arguments, j'ai presque envie de dire l'inverse. On a un BHNS qui, entre Crissier et un peu plus que la frontière prillérane, puisqu'on se retrouve devant les nouveaux bâtiments de Corminjoz, un BHNS qui jouera vraiment son rôle. Ensuite, on a la suppression de quelques places de parc pour élargir ou assurer la pérennité de la voie bus déjà existante. Si on regarde sur le surplus du centre-ville, à part quelques aménagements bienvenus, comme la modification de l'arrêt Prilly-centre, direction Crissier, on a un préavis, je trouve au contraire, assez modeste et un prix en matière de transports publics, on nous demande ici 11 millions qui est assez modeste.

Pour rappel, un tram, c'est à peu près entre 50 et 60 millions le km, le M3, c'est 160 millions le km., on est 10 fois en dessous de ça et on se retrouve en réalité qu'avec un bus neuf +, j'ai envie de dire à titre personnel, d'où mes questions sur le long terme et la question du tram. D'ailleurs, je me permets de préciser ici, j'ai l'impression que ma question n'était peut-être pas suffisamment claire, évidemment, je pense bien qu'on ne va pas déposer maintenant des voies de tram, ma question c'est plutôt : la déviation des réseaux souterrains est-elle suffisamment profonde déjà maintenant ? On sait que les conduites ne se remplacent quand même pas tous les 20 ans. Est-ce que c'est déjà suffisamment profond pour pouvoir déposer des voies tram, en se limitant à dégrapper la chaussée et en la refaisant, c'est-à-dire que ce n'est qu'une question de goudron. Est-ce que la structure dessous est prête à supporter des véhicules plus lourds que des simples bus ?

Madame la Conseillère Magaly Russbach (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je réponds au nom du groupe des Verts à l'interpellation de notre préopinante PS, dont j'entends clairement les arguments.

Mais, le groupe des Verts a plutôt envie d'appuyer le fait que justement le BHNS est un bon moyen pour inciter la population à laisser sa voiture chez elle ou même, ne pas en avoir et de changer ce qu'on appelle le transfert modèle qui permet de changer de modalité de transport entre la voiture qui transporte bien souvent une seule personne, au profit d'un transport plus généreux qui est le bus en l'occurrence, dans notre cas.

J'entends l'argument de dire que nous avons 10 ans de réflexion dans les pattes, mais ces 10 ans de réflexion ont aussi été menés par bien des services et bien des personnes compétentes. La Municipalité nous présente ce projet maintenant, mais c'est un travail d'entente entre plusieurs municipalités, avec des chefs de service, des personnes tout à fait qualifiées pour poser ce projet aujourd'hui. Pour faire le lien avec ce que Monsieur Jean-Petit-Matile a dit tout à l'heure, oui, nous allons accueillir énormément de personnes dans notre agglomération, on le sait, le PALM le dit depuis bien des années aussi. Ce n'est pas une surprise Monsieur Jean-Petit-Matile, je suis navrée que vous l'appreniez maintenant, mais justement, il est bien le moment de se préoccuper de quelle manière ces gens-là vont circuler.

Nous avons une volonté de densification urbaine pour ne pas péjorer la densification alentours dans nos campagnes, etc., il faut donc favoriser cette densification, il faut favoriser les transports efficaces et peu coûteux, je rejoins ce que Monsieur David Boulaz a dit. Je trouve aussi que 11 millions pour ce tracé, certes, est un grand chiffre aujourd'hui, mais c'est un investissement qu'on doit percevoir à long terme. On ne vote pas un crédit aujourd'hui pour quelque chose qu'on va utiliser demain dans l'immédiat, mais quelque chose qu'on va utiliser dans 1, 3, 10, 15 ans. J'ai aussi posé des questions lors de notre séance de Commission en demandant si ce serait déjà suffisant. On sait déjà qu'à partir des années 30, peut-être qu'il va falloir changer et améliorer encore ce système, mais on a beaucoup de retard au niveau des transports en commun. Il faut donc qu'on avance vraiment sur le sujet, le BHNS est un moyen fort de se positionner là-dessus dans l'ouest lausannois et on va pouvoir le développer.

Une fois que les infrastructures seront mises en place, on pourra développer peut-être la cadence, le type de bus dans un 2^{ème} temps, on peut imaginer que plein de choses peuvent être faites. C'est 10 ans de travail acharné sur ce projet qui, je l'espère, aboutira et là je parle au nom du groupe aussi, nous sommes véritablement favorables à ce changement de paradigme. C'est l'avenir, on est en plein dedans, on travaille sur les transports publics, on travaille sur la mobilité douce qu'elle soit piétonne ou vélo et on salue véritablement le travail et la réflexion qui ont été faites à ce propos et j'espère véritablement, chère Patrizia, je ne souhaite pas te convaincre maintenant, mais j'espère que tu vas t'abstenir, plutôt que de voter non pour les raisons que je viens d'évoquer.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

On est parfois un peu surpris de voir d'où viennent des oppositions à un projet, on n'aurait pas imaginé, mais enfin respect ! Vous avez relevé des tas de qualités en fin de compte à ce projet, mais en fin de compte, vous aimeriez bien qu'on ne dépense rien et que toutes les qualités soient présentes, pour que cela soit efficace. De temps en temps, il faut quand même payer pour que ça soit efficace, notamment en zone urbaine. Je ne vais pas faire trop long avec tout ce que vous nous avez donné comme défauts en fin de compte avec ce système que nous souhaitons mettre en place. Les bus, déjà, ne sont pas démentiellement plus grands et on ne dépense pas un saladier. Les bus ont un mètre de plus seulement que les bus avec remorques qui existent à présent.

Ils sont bien plus confortables, avec air climatisé, etc, avec d'autres choses extrêmement intéressantes, notamment les planchers abaissés. Il faut vraiment qu'on y pense aussi, parce que c'est une des priorités pour les gens qui sont à mobilité réduite, qui ont de la peine à monter en ce moment dans les bus. Je pense néanmoins que vous êtes encore assez d'accord avec l'achat des bus, si j'ai bien compris. A partir de là, c'est bien joli de dire qu'il faudrait que les bus, parce que si on n'aménage pas la route pour leur permettre quand même d'être prioritaires, cela ne sert pas à grand-chose Madame. S'ils sont pris dans le trafic motorisé, même s'il a diminué un tout petit peu, mais il est quand même bien présent, cela nous sert strictement à rien de dépenser des sommes importantes pour ces bus, pour essayer d'améliorer ce qui doit l'être, en matière surtout de ponctualité et de fréquence. Ce n'est même pas le gain d'une dizaine de minutes par rapport à ce qui se passe maintenant, c'est la meilleure facilité qu'auront ces bus de s'intégrer dans notre tissu complètement urbain pour être, que vous le vouliez ou non, prioritaires.

Quand vous dites qu'on va augmenter la pollution quand les voitures vont s'arrêter, déjà, de temps en temps dans un giratoire, vous devez bien vous arrêter, parce que quelqu'un arrive à gauche, donc de toute façon, certaines voitures s'arrêtent et c'est vrai, ce n'est pas un gag, les voitures vont s'arrêter extrêmement peu, ce sera en effet que quelques secondes. Certes, il y aura peut-être une fois une, deux ou trois voitures qui s'encolonneront et qui attendront ces 5 secondes. On doit faire attention au bilan carbone et trouver des solutions pour beaucoup de choses, mais là, je pense qu'on peut admettre que s'il y a un peu moins et qu'on continue dans le trend de vouloir moins de voitures sur notre réseau routier et que les gens utilisent plus les transports publics, on doit vraiment favoriser ces transports publics sur notre réseau routier, notamment communal.

Quand vous dites qu'à Prilly, ce n'est pas extraordinaire en matière de sites propres. Vous avez raison, mais parce qu'on passe au beau milieu de la localité. A Renens, ce n'est pas au milieu de la localité, Crissier non plus. On a des contraintes totalement différentes entre Prilly, Crissier et Renens et ça fait quand même plaisir de voir justement qu'à Crissier et à Renens, ça va pouvoir dégager, on aura ce bus qui pourra rouler de manière à que qu'on arrive à gagner cette fiabilité que nous devons avoir par rapport à ça.

Le Centre de Lausanne, parlons-en. Je l'ai dit, le centre de Lausanne va être assez privilégié et là, j'ai une bonne nouvelle pour le groupe des Verts qui souhaitait émettre un vœu sur deux sujets bien précis et je peux déjà y répondre, cela vous permettra peut-être de ne pas déposer votre vœu. Pourquoi ? Parce que le 1^{er} vœu, c'est que le Grand-Pont, qui est lié dans la décision du Tribunal fédéral lié au tram, on a les deux, BHNS, Grand-Pont et tram à la place de l'Europe et sur son trajet lausannois, la décision du Tribunal qui est favorable permet de maintenir et là, j'affirme ceci, le Canton l'a affirmé également dans une séance officielle qui a eu lieu, cela n'a pas paru encore dans la Presse, mais je vous le dis car cela vous permet quand même de vous décider en toute connaissance de cause, le Canton et la Ville de Lausanne, puisqu'ils ont décidé de ne pas faire la rue Vigie Gonin, vont maintenir le secteur prioritaire et unique pour les BHNS sur le Grand-Pont, pour les transports publics.

Il n'y aura pas de report de trafic individuel sur le Grand-Pont, pour compenser la rampe Vigie – Gonin qui ne se ferait pas. Les BHNS seront seuls sur ce Grand-Pont avec les autres bus d'autres lignes qui pourraient passer, il n'y aura pas de trafic motorisé individuel sur ce pont.

C'est une grande nouvelle, cela veut dire que ce BHNS aussi à Lausanne, avec l'avenue d'Echallens où il n'y aura plus le LEB où là aussi, on aura une amélioration très claire. Là, c'est la 2^{ème} partie pour le vœu des Verts, il y a eu dans les journaux à un moment donné une histoire de jardins potagers familiaux sur l'avenue d'Echallens, quand il n'y aura plus le LEB. Cela a fait quand-même pas mal jaser cette histoire, mais ça, c'était un vœu de certains habitants. Maintenant, je peux vous confirmer que la Ville de Lausanne, officiellement, aura sur l'avenue d'Echallens, un tracé privilégié pour le BHNS, qui roulera à vitesse commerciale et il n'y aura pas un jardin potager qui empêchera ce bus à haut niveau de services de rouler sur cette avenue d'Echallens. C'est donc une confirmation totalement officielle pour le groupe des Verts, ça peut peut-être vous éviter de déposer un vœu, qui de toute façon, sera exaucé.

Madame Clivaz Luchez, Jouxens, il est vrai comme je l'avais dit, ils sont malheureusement juste en dehors, à quelques mètres près de ce qui faudrait pour payer. Sachez que les communes de Crissier, Prilly et Renens ont décidé de renvoyer un courrier officiel à la Municipalité de Jouxens, considérant l'intérêt que les citoyens de Jouxens auront pour accéder à ce futur BHNS, qui sera vraiment un outil extrêmement important pour arriver au centre de Lausanne, nous estimons que, même s'ils n'y sont pas obligés par la loi, une petite participation pourrait être demandée et nous verrons bien leur réponse.

Monsieur Boulaz, merci de tout ce que vous avez dit, parce que c'est exactement ce qu'on veut, vous avez raison par rapport à ce gros travail. Par rapport au tram et la possibilité de créer des réseaux souterrains ou d'avoir des réseaux souterrains qui permettraient ensuite de passer à un tram, cela dépend de la situation du secteur. Vous imaginez bien qu'il y a des secteurs qui pourront sans trop de difficultés permettre après la mise en place d'un tram. Par contre, il y en a d'autres, dont il faudrait complètement déplacer les réseaux et puisqu'il y a le BHNS qui vient d'abord, on ne va pas déplacer des réseaux qui seraient encore peut-être, à part la route de Cossonay où on le fait de toute façon, sur d'autres communes peut-être, ils ne le feront pas, parce qu'ils ont déjà fait les travaux et ils ne vont pas s'amuser à déplacer ce qu'ils ont fait pour faire passer un BHNS d'abord et ensuite un tram peut-être après, ce n'est pas possible, vous ne pouvez pas leur demander ça. Chez nous, ce n'est pas le cas, puisque les travaux de la route de Cossonay sont prévus.

Madame Russbach, merci aussi pour votre soutien à ce BHNS, un petit peu comme le Conseil communal de Renens qui a voté jeudi passé le BHNS à l'unanimité. Vous n'êtes pas obligés de faire ça, mais l'unanimité, ce n'est quand même pas rien d'arriver avec un Conseil communal unanime sur un projet, où ils dépensent beaucoup plus que nous, alors que le trajet sur Renens ne passe pas au Centre-ville. Il passe vraiment à l'extrémité nord de leur commune, certes, il y a quelques habitants qui vont pouvoir en bénéficier, mais de loin pas les 20'000 habitants, même la moitié des 20'000 habitants, alors que nous, notre BHNS, même s'il n'est pas en site propre partout sur notre tracé, je suis d'accord avec vous, il passera ici devant Castelmont, il passera pour arriver à Collège-centre, etc. Donc, vraiment, par rapport à notre ville de Prilly, on peut vraiment dire qu'on y a vraiment tout intérêt.

Dernière chose, j'aimerais aussi dire qu'on ne peut pas jouer tout seul. Ce n'est pas possible de dire que c'est un peu cher payé pour Prilly par rapport au peu de trajet. Oui, je suis d'accord avec vous, il y a peu de mètres sur ces aménagements, par rapport à l'ensemble du tracé Crissier – Lutry. Par contre, c'est régional, c'est l'agglomération.

Vous ne pouvez pas dire qu'à Prilly, c'est trop cher, et de trouver sympathique que cela se fasse à Crissier, Renens et Lausanne, puisque Lausanne a déjà voté tout ce dont je viens de vous parler pour l'avenue d'Echallens et pour le tracé sur Rumine. Je peux vous dire aussi, il n'y a pas de secret, ça va quand même pas trop mal, parce que l'ensemble de toutes les communes sont majoritairement favorables à ce BHNS. Il y a peut-être juste du côté de l'est lausannois où il va falloir vraiment arriver à convaincre une des communes qui, pour le moment, estime que c'est beaucoup trop cher payé par rapport au tracé qui est sur son territoire. C'est un peu trop individualiste par rapport à un tel projet.

Madame la Conseillère Magaly Russbach (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic,

Je réagis juste à une chose. Vous savez où je travaille, je travaille à l'avenue d'Echallens. Je suis quand même un peu surprise que vous ayez l'air de dire que tout est fait et préparé, alors même qu'on est en ce moment en train de faire une consultation publique et privée pour les commerces et les magasins et autres propriétaires du quartier. Je voulais juste dire que, certes, je suis ravie que le bus passe, mais mon cœur penche quand même pour des jardins. On ne sait pas, peut-être qu'il y en aura quand même.

Monsieur le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Selon mon habitude, je vais reculer de quelques années. Certains d'entre vous se souviennent des deux extraordinaires décisions qu'on a prises pour l'Expo 64. Un, l'autoroute Lausanne-Genève et deux, la suppression de cette horreur qui étaient les trams. On n'était pas les seuls à faire la même erreur à l'époque, beaucoup d'autres villes ont supprimé les trams. La différence, c'est que ces villes les ont rétablis plus rapidement que nous.

Deuxièmement, les techniques maintenant. Le trolleybus, qu'on envisage d'acheter, a 17 places de plus qu'un bus à remorque actuellement. Donc, Monsieur Jean-Petit-Matile, ne croyez pas que l'on va mettre 1000 personnes par bus de plus qu'à présent. Vous vous souvenez aussi du Gyrobus d'Yverdon et la technique du Gyrobus qui consistait à se recharger uniquement aux arrêts a échoué, peut-être parce que les gens d'Yverdon avaient quelques années d'avance sur la réalité. Maintenant, si on vous dit qu'il y a 12 ans, l'époque où on a commencé à parler d'un trolleybus à lourde charge qui traverserait Prilly, s'il y a 12 ans, on vous avait dit qu'il était possible d'avoir une voiture électrique et de circuler à travers la Suisse, vous auriez éclaté de rire et aujourd'hui, c'est en train d'être possible.

Le projet que nous vous présentons et que nous allons adopter à une forte majorité, j'aimerais rassurer Monsieur le Syndic, il sera dans la réalité, d'un bout à l'autre, peut-être dans 10 ans, dans 15 ans. Alors, deux des questions que je vais poser. L'une, c'est de savoir si on a pris contact sérieusement avec les genevois qui utilisent de tels bus depuis des années ? Vous allez à l'aéroport de Genève, vous voyez ces longs engins tourner sur route et repartir dans l'autre direction. Je pense en effet que ça vaut la peine d'aller voir sur place comment certaines installations fonctionnent. L'autre question que je me pose, on va poser des fils électriques jusqu'à Crissier et peut-être que dans quelques années, cette fois, on se dira que ce n'était peut-être pas la bonne solution.

Est-ce que les gens qui se sont préparés à gérer le projet continuent à réfléchir à des solutions d'avenir autres que le tout bête trolleybus, à défaut d'avoir un tram ?

Monsieur le Conseiller Olivier Jean-Petit-Matile (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Je ne suis pas contre ces bus plus grands. Au contraire, cela va être favorable pour la population, mais je suis pour, par contre, pour la stabilisation de la croissance qui sera fatalement une obligation si on veut continuer à vivre sur cette planète et c'est quand même dans tous les pays ainsi. Ça se bétonne partout, il y a partout des grues et il y aura fatalement un moment où ça se ralentira et c'est cela que je souhaite personnellement.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Madame Russbach, bien sûr que vous pourrez faire un jardin, s'il y a la possibilité, mais c'est Lausanne, c'est vous qui allez le faire au travers de la démarche participative. Ce que j'assure ici, c'est que le bus BHNS passera sur l'avenue d'Echallens à une vitesse commerciale qui était celle qui était prévue et que ce ne sont pas des jardins qui vont l'empêcher de passer. C'est la seule chose que je peux vous assurer ce soir.

La 2^{ème} chose, vous me demandez si c'est sérieusement possible, si on a pris des contacts à Genève pour savoir si cela allait bien jouer chez nous. Premièrement, la typologie est parfois totalement différente, le tracé est différent par rapport à ce qui devrait être possible, où le BHNS pourrait passer, soit à Lausanne, soit à Genève, mais surtout, on a fait des tests. Vous imaginez bien qu'on n'allait pas simplement commander les bus sans tester. Tout a été fait, je vous assure, techniquement avec des spécialistes. Ce sont des conducteurs qui sont venus vérifier, qui ont pris le bus en mains, vous l'avez vu passer, lorsqu'il a fait un test ici, pour s'assurer que c'était possible sur l'entier du trajet que nous envisageons de Crissier jusqu'à Lutry. A partir de là, je dois reconnaître que le test qu'on a fait avec beaucoup de monde dedans, on a été tourner à la Clergère, on tournait à la fin à Pully, après le carrefour central de Pully, mais l'entier a été prévu pour que les travaux envisagés sur chaque commune permettent à ce bus de passer, alors certes, avec un certain coût, je suis d'accord Madame Clivaz Luchez, mais qui ne tente rien ou qui ne veut rien n'a rien. A partir de là, oui, les tests ont été faits.

L'autre solution que les lignes électriques qui iraient jusqu'à Crissier, pour le moment, Monsieur Saugy, c'est la solution qui a été choisie pour pouvoir réaliser rapidement avec ces bus, qui vont d'ailleurs bientôt arriver, il faut absolument qu'on ait ces lignes aériennes pour aller jusqu'à Crissier. Si après, on a une autre technique, vous le savez en effet, pour aller se recharger et qu'on n'ait plus besoin de ces lignes et qu'il faut les enlever, c'est un peu comme le tram, enlever les réseaux souterrains, je pense que ce sera plus facile d'enlever les lignes électriques que de modifier complètement des réseaux souterrains, ça coûtera en tout cas nettement moins cher. En tout cas, pour le projet que nous vous présentons ce soir et pour lequel nous vous demandons des crédits, la solution, c'est des bus BHNS, comme vous les connaissez maintenant, vous les avez peut-être vus en photo et qui seront reliés à une ligne aérienne.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe la parole à Monsieur le Rapporteur pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 4-2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le projet routier BHNS – réaménagement de la route de Cossonay ;
2. d'adopter les transferts de terrain de Prilly, déposés dans le cadre de l'enquête publique du 13 septembre 2017.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 4-2020 sont acceptées par 42 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. **Préavis N° 5-2020 sollicitant un crédit d'ouvrage de CHF 11'000'000.- TTC (hors subventions) destiné au projet routier BHNS-Route de Cossonay.**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Conseiller Olivier Pilet, lecteur de la Commission des finances.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur Olivier Pilet n'est pas le rapporteur directement du rapport, il est juste ici lecteur, Monsieur Fabien Deillon étant excusé ce soir.

Lecture du rapport de la COFIN (délibérations et vote final).

Monsieur le Président invite Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt, Rapporteur de la Commission ad hoc.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc (délibérations et vote final).

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

J'interviens maintenant, parce que j'avais cru comprendre que l'aspect financier était plutôt axé sur le préavis no 5, que le préavis no 4.

Donc, pour les plus perspicaces, j'étais au fond de la salle, vous ne m'avez certainement pas vu, en préambule, j'ai accepté le préavis no 4-2020, donc le principe, mais je permets d'intervenir sur le préavis no 5-2020, c'est-à-dire le financement et surtout ce qui a été prévu dans le financement. Ces 2 préavis qui nous sont présentés sont attendus, cela a été dit depuis de nombreuses années. Il s'agit réellement là, dans le projet d'agglomération connu de longue date et qui fait partie intégrante dès le départ du PALM, respectivement du SDOL en particulier. Jusqu'à ce jour, chacun patientait un petit peu, en tout cas au niveau des législatifs, pour savoir à quelle sauce on serait mangés. On avait bien des idées, en tout cas pas trop d'idées au niveau des prix, si ce n'était quelques montants qui étaient portés aux investissements futurs.

On attendait des gros montants, c'est vrai, et aujourd'hui, on est servis, parce qu'il est vrai qu'on est devant un choix qui est important, qui doit correspondre à nos attentes. Un BHNS, soit la mise en production de véhicules quelque peu plus grands que ceux connus à travers l'agglomération. D'ailleurs, ces véhicules sont déjà commandés, ils ne font pas l'objet du préavis, puisqu'ils ne sont pas financés par la Commune, mais par les TL, indirectement par les utilisateurs et les vaudois, c'est certain. Ces véhicules, appelés à remplacer nos bus vétustes actuels sont déjà en commande et ne font pas partie du préavis, c'est une bonne chose à mes yeux. Qu'est-ce qu'on attend de mieux ? Des nouveaux giratoires, des nouveaux aménagements routiers en général, nouveaux éclairages, nouvelles arborisations, etc. Tout ceci, c'est quand même 11 millions uniquement pour Prilly. Bien sûr, certains rétorqueront qu'il faudrait déduire les subventions. Les subventions sont payées par la Confédération et par le Canton, donc à charge quand même principalement des contribuables, respectivement des utilisateurs des transports publics. Je reste donc sur ce montant de 11 millions.

On s'attendait aussi et surtout à une amélioration notable des temps de parcours. Le Syndic l'a relevé, on ne peut pas comparer les temps de parcours de Crissier à Prilly, puisque la ligne n'existe pas en tant que telle à ce jour, on peut comparer les temps de parcours entre Prilly Eglise et Saint-François, le centre-ville par exemple. Une bonne nouvelle que j'ai apprise ce soir, la Ville de Lausanne a garanti d'améliorer la circulation de ces bus, les transports publics en général, si j'ai bien compris, mais en particulier sur l'avenue d'Echallens et le Grand Pont. Par contre, pour des raisons techniques, sur la portion prillérane, le gain de temps n'est pas très substantiel. Aucune amélioration des pistes réservées depuis Lausanne, jusqu'à Perréaz, ceci dans les 2 sens, le giratoire de Prilly Centre, en tout cas selon l'annexe 1 qui nous a été remise, n'est pas aménagé particulièrement pour ces nouveaux bus. Un petit bout en site propre entre Perréaz et Prilly Eglise qui connaît aujourd'hui quelques difficultés de circulation aux heures de pointe, dans un sens sur 200-300 mètres au maximum. Tout ceci, c'est quand même pour 11 millions, auxquels je serais d'accord de retrancher sans problème 1,5 million pour des travaux qui doivent être de toute façon entrepris, BHNS ou pas. Vous l'avez compris, je suis d'accord sur le principe.

Maintenant, c'est sur l'utilisation du montant qu'on est appelé à accepter ce soir où je suis beaucoup plus limité. Je ne vais pas déposer un amendement, je n'estime pas pouvoir dire qu'il faut économiser 100 francs par luminaire, il faut utiliser de la peinture meilleur marché pour le marquage, etc. Ceci est véritablement pour moi un projet d'agglomération, ce n'est pas un projet communal de Prilly, c'est bien un projet d'agglomération, dont l'offre proposée répondra à un besoin réel de toute une population de la région, bien sûr de Renens et de Crissier. Je ne pourrais pas refuser simplement, parce que le bout de Prilly a rien ou peu de choses à gagner, mais vis-à-vis de l'agglomération, si on parle de l'agglomération, je ne peux pas refuser ce préavis.

Par exemple, on était, nous prillérans, assez satisfaits que les démarches auprès des communes lausannoises, dans le cadre de la construction du CSM, aient pu aboutir et des habitants de l'autre côté de l'agglomération, de l'autre côté de la Ville ont participé également au financement d'installations qui nous sont chères. De mon côté, pas de refus catégorique de ce préavis, mais je ne souhaiterais pas une unanimité non plus sur ce préavis. En fonction des discussions et du résultat du préavis no 4-2020, je n'ai aucun souci que le 5-2020 passera. Le Syndic le relevait tout à l'heure, Renens l'a accepté à l'unanimité et personnellement, je vais m'abstenir sur le 5-2020. Peut-être que certains d'entre vous suivront mon raisonnement, il ne faudrait pas que cela devienne une majorité, mais quelques abstentions, ça doit quand même mettre une petite cloche auprès de nos autorités municipales, auprès des responsables du projet, en disant, ok, on a 11 millions pour Prilly, mais remettons-nous en question sur certains points afin de déterminer si véritablement ces 11 millions sont vraiment tous nécessaires.

Je fais confiance à la Municipalité, je fais confiance aux chefs de projets qui viennent des TL ou des autres communes, des services communaux pour être attentifs sur ceci. Le fait de ne pas voter ce préavis à l'unanimité donne pas un blanc-seing, en disant ce projet est fantastique pour Prilly. Ce n'est pas mon avis, c'est un projet d'agglomération d'accord, mais avec quelques réserves de Prilly. Ce sont donc les raisons pour lesquelles, je vais m'abstenir sur ce préavis no 5-2020 et peut-être que quelques-uns auront le même raisonnement que moi, sans le refuser, mais en s'abstenant.

Madame la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je voulais réagir à ce qu'a dit notre collègue Pascal Delessert. Honnêtement, je ne suis pas d'accord avec vous, dans le sens où je pense qu'on ne peut vraiment pas découpler ainsi ce que ce projet apporterait à l'agglomération et ce qu'il n'apporterait pas aux habitantes et aux habitants de Prilly. Je pense qu'aujourd'hui, une des raisons pour lesquelles on ne prend pas toujours le bus, c'est parce qu'il n'est pas fiable. Parfois, à une heure de pointe, on met douze minutes pour avoir un 9, parce qu'il est coincé dans les bouchons et après, il y en a trois qui arrivent de suite. Quand on est une utilisatrice régulière du bus, comme je le suis, quand on voit les minutes sur la borne et quand on voit six minutes, on se dit que cela va probablement plutôt être dix, je vais aller prendre le LEB, qui lui est fiable, parce qu'il a son site propre, il a ses rails et ça roule en général. Concrètement, la plupart du temps, je gagne du temps comme ça.

L'avantage de ce projet, c'est que le bus ayant un site propre pour la plupart de son tracé, il sera beaucoup plus fiable et les horaires seront beaucoup plus faciles à respecter. Et cela, ça va évidemment être un avantage pour les utilisateurs et utilisatrices qui le prendront sur le territoire de la Commune. On ne peut pas à mon avis juste découpler l'argent qu'on dépense sur notre territoire de l'argent qui est dépensé sur d'autres territoires et simplement dire que c'est 11 millions que nous donnons plus ou moins à l'agglomération. Je pense que c'est vraiment fondamentalement pas correct et que ce projet nous intéresse au même titre qu'il intéresse les habitantes et habitants du reste de l'agglomération. C'est vrai que c'est un projet commun et ce que je trouve personnellement être avantage, c'est un beau projet commun, ça montre que plusieurs communes peuvent se mettre ensemble quand elles ont un objectif commun et qu'elles arrivent à travailler ensemble, ça prend un peu plus de temps, mais on y arrive et je trouve que c'est un bel exemple de ce que les communes de l'ouest lausannois peuvent faire quand elles s'allient.

C'est un beau projet qui est un projet global, c'est ce que je trouve aussi intéressant quand on regarde les plans, c'est que c'est un projet de bus, mais c'est aussi un projet de mobilité cycliste, on améliore certains passages pour les piétons, certains passages pour les cyclistes, on a arborise, il y a vraiment une réflexion un peu plus que juste mettre un bus sur une route et je trouve ça intéressant et pour toutes ces raisons, je vous invite fortement à soutenir largement ce projet.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je ne partage non plus tout à fait le même avis par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure sur le plan d'agglomération. Les plans d'agglomération, les subventions qui nous viennent de la Confédération et du Canton, elles ont pour objectif d'influencer les politiques et surtout les politiques communales. Donc, elles nous donnent les moyens à nous les communes d'agir et de prendre des mesures pour changer certaines choses et ici, on parle de changement de politique au niveau de la mobilité et on parle des changements de comportement de la population, c'est de ne plus prendre sa voiture et de se déplacer autrement dans notre ville et je pense qu'on en aura aussi des bénéfices.

2^{ème} chose, par rapport au montant d'investissement pour les canalisations, à chaque fois qu'on a voté des montants pour mettre en œuvre le plan général des eaux et d'assainissement des eaux, ça a à chaque fois coûté beaucoup plus qu'un million. C'était tout le temps dans les 2 à 3 millions, je pense donc qu'on peut estimer ce montant-là pour ces futurs travaux.

Dernier point, je vous rappelle qu'on a une motion sur l'Ordonnance sur la protection contre le bruit et que ce préavis y répond aussi en partie, parce qu'on va changer le revêtement de la route de Cossonay et on a plusieurs habitants qui attendent vraiment qu'on puisse adapter ou changer le revêtement pour avoir moins de bruit sur cette route. Le parti socialiste vous recommande d'accepter ce préavis.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'était évidemment difficile de savoir s'il fallait intervenir sur le préavis no 4 ou 5-2020. J'ai entendu affirmations de Monsieur le Syndic concernant les craintes que les Verts ont exprimées. Je suis ravi qu'il ait eu accès à notre proposition de vœux et je m'excuse de ne pas lui avoir mise en copie. En revanche, je relève que je n'ai pas eu de réponse du groupe PLR qui a première vue en a pris connaissance, cela aurait été agréable, mais il n'est jamais trop tard pour se joindre. Cela étant, par pur axe politique, j'ai très envie de partager votre optimisme, mais d'une part, le délai de recours concernant le Tribunal fédéral n'est pas échu, d'autre part la lecture stricte de l'arrêt est clair, il faudra prendre des autres mesures à la place de Vigie – Gonin. Alors, certes, pas le Grand-Pont, j'aimerais bien, je vous entends et j'aimerais qu'on l'enregistre, mais tout de même et puis, sur l'avenue d'Echallens, je vous entends aussi, j'espère qu'on peut raisonner les édiles lausannois, mais on entend quand même noir sur blanc, il y a 2 semaines dans le Lausanne Cités, pas de réflexion générale de réaménagement profond avant 2027 et le LEB, à première vue, ce ne sera pas en 2020, mais en 2021, donc l'avenue sera peut-être libérée de ses rails d'ici deux ans.

Tout ça pour dire que j'imagine qu'une réaction purement politique ne mangera pas de pain, donc je vais maintenir le vœu qui est le suivant, je l'enverrai par courriel au Président une fois que je saurai qui sont les groupes exactement qui y adhèrent. Le vœu est le suivant : Afin de garantir les objectifs de fréquence et de vitesse commerciale du BHNS sur l'ensemble de son parcours, en l'état, les groupes socialistes et Verts du Conseil communal de Prilly émettent le vœu que la Ville de Lausanne mette en œuvre toutes les mesures permettant de garantir ces objectifs sur son territoire, en particulier dans le cadre du réaménagement de l'avenue d'Echallens et du secteur Chauderon – Saint-François.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour répondre à Monsieur David Boulaz, le groupe a reçu le vœu ce jour à 12h24 de la part de son président, c'était donc un peu juste pour pouvoir se prononcer là-dessus. Cela demande réflexion et on ne fait pas les choses à la va vite.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Deux choses, mais cela sera très rapide, parce que le rapporteur de la Commission des finances n'est pas le rapporteur de la Commission des finances qui a fait le préavis, je vais être vraiment bref. J'aimerais juste exprimer tout de même notre surprise absolue, c'est de voir que dans le rapport de la Commission des finances, c'est ce qui vous a été lu, je ne prends pas tout le rapport, parce qu'il y a deux fois dixit le Syndic, il faudra peut-être que je me renseigne sur la portée véritable de ce dixit, qui signifie « il a dit ». Quand on écrit « il a dit » dans un message courant, cela signifie plutôt qu'on n'est vraiment pas convaincu, c'est sans doute ce que veut dire « dixit » ici. Par contre, les délibérations qui ont été lues par Monsieur le rapporteur, qui n'est pas le rapporteur, si je prends positif – négatif, j'arrive à 2 + et 5 -, sur ce qui nous a été lu. Résultat de la Commission des finances, 4 oui (4 +), 1 contre et 2 abstentions. Vous m'excuserez, la Municipalité trouve quand même un tout petit peu bizarre d'avoir un rapport aussi négatif par rapport à un projet où le vote est assez clair, me semble-t-il. Je m'arrêterai là.

En ce qui concerne le rapport de la Commission ad hoc, je vous remercie Monsieur Ihsan Kurt pour ce rapport très bien fait. Il y a juste deux éléments qui nous interpellés, il y a deux remarques sur l'aspect financier. Ces 2 remarques sont exactement les mêmes que dans le rapport de la Commission des finances, mais on peut penser que c'est normal, puisqu'il y avait deux membres de la Commission des finances qui siégeaient dans la Commission ad hoc, pour un même sujet. C'est le Bureau du Conseil qui décide, c'est votre affaire, ok, mais nous trouvons aussi là qu'il y a quelque chose d'un petit peu bizarre.

Je passe maintenant aux choses bien plus importantes.

Monsieur Delessert, on a des gros montants, on n'est pas déçus, je vous dirais qu'on est déçus en bien. Nous étions à 12 millions pour Prilly et maintenant on se retrouve avec 6,4 millions. Sur ces 6,4 millions, j'aimerais juste enlever encore les travaux du sous-sol de la route de Cossonay avec l'éclairage, on arrive à 4,9 millions. Et ça, Monsieur Delessert, il y a la télévision, vous avez répété pendant 6 fois 11 millions, ce n'est pas vrai.

C'est 4,9 millions que les BHNS coûteront et c'est 6,4 millions qui sortiront en crédit d'investissement net pour la Commune. A partir de là, vous dites que ce sont vos impôts, cantonaux et fédéraux. Oui ! Mais, ce sont les impôts du gars d'Eclagnens qui finance notre BHNS, parce qu'il est vaudois et ce sont les impôts du gars d'Uri qui finance par l'IFD. Une subvention fédérale est une subvention fédérale, qu'elle émane de n'importe où et une subvention cantonale est une subvention cantonale et c'est tout le Canton qui paie et on est très contents que cela arrive.

Par rapport à la charge qu'on gérera, que chacun gérera son tronçon et au coût. Je peux vous assurer, Monsieur Delessert et Mesdames, Messieurs, qui doutez encore de ce coût, quand même pas moindre, on est d'accord, que la Municipalité va gérer son tracé. Ensuite, si on peut trouver des économies et que ce BHNS fonctionne et qu'il n'y a pas besoin de faire certaines choses qui sont communes à beaucoup de communes, mais que nous pourrions quand même faire avec un coût un peu moindre, cela sera à la Municipalité de décider de ce qu'elle a à faire sur son territoire. Donc, laissez-nous peut-être quand même la possibilité d'arriver à ce que l'on ne doive pas dépenser de l'argent qu'on ne devrait peut-être pas dépenser.

Quand vous dites que certains doivent s'abstenir, j'aimerais qu'il n'y ait quand même pas que des abstentions, parce qu'il suffirait qu'il y ait 2 ou 3 qui votent contre....Vous voyez ce que je veux dire....Pitié, il faudrait quand même qu'il y en ait dans ce Conseil, vous êtes bien répartis, mais tâchez quand même de faire voter ce Conseil à une bonne majorité, je ne vous demande pas l'unanimité.

Monsieur Boulaz, il n'y a pas de problème pour que vous déposiez quand même votre vœu, je confirme qu'il n'y aura pas de trafic individuel sur le Grand-Pont, il y aura un trafic BHNS à 50 km/h. en tout cas, sur l'avenue d'Echallens.

Il n'y a pas d'autre question dans l'assemblée. Monsieur le Président clôt la discussion. Dans la mesure où les conclusions du rapport de la Commission des finances et de la Commission ad hoc sont mot pour mot identiques, Monsieur le Président propose de ne le lire qu'une fois. Il passe la parole à Monsieur le Rapporteur de la Commission ad hoc pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 5-2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 11'000'000'00.- TTC (hors subventions) destiné au projet routier BHNS-rte de Cossonay ;

2. de financer cette dépense par l'emprunt et/ou la trésorerie courante et de l'amortir sur trente ans au maximum par la rubrique 3311.000.4300 pour la partie « Réseau routier » et sous la rubrique 3311.00.4600 pour la partie « Réseau d'égouts, épuration » ;
3. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit sous la rubrique 3909.000.4300 pour partie, « Réseau routier » et sous la rubrique 3909.000.4600 pour la partie « Réseau d'égouts, épuration » ;
4. de compenser l'entier de la charge d'amortissement et les intérêts relatifs à la rubrique « Réseau d'égout, épuration » par un prélèvement sur le Fonds « Droits d'égouts », compte 9280.000 ;
5. de prendre acte que les frais pérennes précités seront portés aux budgets de fonctionnement aux chapitres ad hoc.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 5-2020 sont acceptées par 40 voix pour, 2 voix contre, 6 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Préavis N° 6-2020 sollicitant un crédit d'ouvrage de CHF 3'486'110.00 pour la reconstruction de la buvette et des vestiaires du complexe sportif de la Fleur-de-Lys, ainsi que la réfection de l'éclairage des terrains de football N° 1 et 3.**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Conseiller David Boulaz, Rapporteur de la Commission des finances.

Lecture du rapport de la COFIN (délibérations et vote final).

Monsieur le Président invite Monsieur le Conseiller Blaise Drayer, Rapporteur de la Commission ad hoc.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc (délibérations et vote final).

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Conseiller Jean-Baptiste Di Natale, Rapporteur de la Commission.

Lecture du rapport (délibérations et vote).

Monsieur le Président ouvre la discussion et demande si la parole est sollicitée.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour le groupe socialiste, il nous semble que ce projet est cher, mais indispensable suite à l'incendie et il permet l'adaptation d'une structure qui datait de 1975 et ça c'est bien.

Nous relevons aussi l'excellente idée d'inclure à la fois des engins de fitness pour toute la population prillérane et aussi un parc de jeux pour les 3 à 10 ans, puisque cette tranche d'âge n'avait pas forcément des parcs de jeux adaptés à cet âge-là. De ce fait, le groupe socialiste soutient ce préavis, avec une question : quel serait le coût de la réfection du terrain entre le terrain multisports et le bâtiment ?

Monsieur le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je m'interroge sur un élément qui paraît dans le rapport de la Commission, à la page 3 sauf erreur, c'est le prix au m³. Il est indiqué que le prix revient à environ un franc le m³ et qu'il est vrai qu'en général, pour ce genre de bâtiment, c'est 700 francs le m³. Donc, il y a quelques explications, mais elles sont très limitées pour justifier un 30% de dépassement. Est-ce qu'un membre de la Commission a examiné cette différence ? Je ne vais pas m'opposer au préavis, parce que cette rénovation est nécessaire, mais cette différence de 30% au m³ entre le prix calculé et le prix commandé si on peut le dire ainsi, m'étonne quand même quelque peu.

Monsieur le Conseiller Jean-Jacques Favre (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au sujet du préavis no 6-2020 de ce soir, il est proposé au Conseil communal d'avaliser un budget de près de 3,5 millions. Je sais que la situation de la Commune est relativement faible. Dans le rapport de la COFIN, on peut même lire, dixit, on risque de prendre en otage la prochaine législature vu les montants investis. Les termes utilisés par les commissaires de la COFIN sont dans le texte, encore une fois dixit, équipements luxueux, en page 2. En page 3, on peut lire : projet somptueux. Le vote de la COFIN a été d'ailleurs significatif, 3 oui, 3 non, c'est le président qui devra trancher. Le foot est le sport le plus facile au monde. Il se joue même sans ballon et à pieds nus. Bien qu'étant dans un pays réputé riche, notre Commune ne l'est pas vraiment. Je trouve le projet disproportionné et inadapté à notre situation économique. Je propose donc de refuser ce préavis. Je vous propose de le renvoyer en Commission avec une enveloppe budgétaire plus raisonnable.

J'ajouterai encore deux remarques. Première remarque, il n'y a pas d'urgence. Les terrains sont praticables aujourd'hui. Deuxième remarque, on peut quand même être raisonnable et envisager un projet moins luxueux. Finalement, c'est aussi à ces enfants que nous allons léguer la situation financière de la Commune.

Monsieur le Conseiller Jean-Baptiste Di Natale (PDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour revenir sur le point qui a été soulevé par Monsieur Delessert concernant le prix de construction au m³, il a été relevé lors de la séance de commission avec les différents intervenants et en particulier l'architecte que le prix mentionné pour le m³ qui explique cette différence est que le bâtiment est un bâtiment plus complexe qu'un bâtiment d'habitation, de par sa nature, de par le fait qu'il y a des vestiaires, il y a beaucoup de points d'eau, il y a une ventilation particulière s'agissant principalement de vestiaires.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Effectivement, c'est un projet qui tombe pas tout à fait à pic, malheureusement. Ce sont de nouveau des investissements importants, mais ce sont des investissements qui là, également, vont se porter sur le long terme et dans ce contexte, considérant également que ce n'est pas juste des vestiaires, ce n'est pas juste une buvette, ce n'est pas juste des terrains de sports, c'est un ensemble et à ce titre, le groupe PLR, dans sa presque majorité, a décidé de soutenir le préavis.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour répondre à la question qui a été posée, la question de la surface entre les vestiaires et où il y aurait la petite surface multisports, dont l'asphalte ne serait pas refait, on a essayé d'aller vite avec ce préavis, on veut essayer de fournir une nouvelle buvette, de nouveaux vestiaires assez rapidement et cette partie-là a été difficile à estimer, parce qu'il faudrait connaître l'état du tapis, l'état du sous-sol à ce niveau-là, il aurait fallu faire des sondages. On a estimé que pour être vraiment sûrs de pouvoir faire quelque chose de bien, il faudrait CHF 250'000.00. Depuis, on a pu réétudier un peu la chose, on se dit que probablement qu'il n'y a pas besoin de dégrapper, on pourrait se contenter de faire des choses plus simples, donc, si ce Conseil désire effectuer un amendement à ce sujet, la Municipalité vous propose un amendement de CHF 100'000.00 et en essayant aussi de tenir les coûts des différents divers et imprévus, on devrait pouvoir réussir à refaire cette surface asphaltée de telle sorte d'avoir vraiment tout un ensemble qui soit neuf.

J'aimerais également revenir sur le rapport de la COFIN qui déplore le fait qu'on n'utilise pas les fondations. Ils n'ont pas forcément vu le projet aussi bien que la Commission ad hoc, mais il est clair que les fondations seront réutilisées. Le bâtiment existant, tel qu'il reste, sera quasiment entièrement réutilisé. C'est sûr qu'il y aura un agrandissement, des choses seront refaites, rinnovées, mais le socle, etc., tout ça reste. Il me semblait que dans le préavis, on voyait les plans et notamment les zones rouges qui sont les zones qui vont être refaites et les zones jaunes, il est vrai qu'on ne les voit pas forcément toujours très bien, c'est ce qui va être démoli, il n'y a pas grand-chose qui sera démoli, mais beaucoup de choses qui seront refaites.

Pour compléter les propos de Monsieur Di Natale, pour répondre à Monsieur Delessert, oui, le prix au m³ est plus élevé, parce qu'il y a beaucoup de technique, des douches, des arrivées d'eaux, des évacuations d'eaux et ça coûte forcément plus cher que de mettre simplement du carrelage dans une salle. Il y a la ventilation, il y a tout cet aspect technique qui fait que quasiment tout le bâtiment a de la technique presque à chaque endroit, c'est ce qui explique le coût au m³ plus élevé qu'un bâtiment classique qui n'aurait pas tous ces éléments.

Monsieur Favre, 3,5 millions, oui, là aussi, il faut enlever la partie qui sera payée par l'ECA, la partie qui sera payée par la Vaudoise assurances, la partie qui sera payée par le fonds du sport et d'autres subventions, ce qui ramène quand même le montant à 2,2 millions environ. Oui, le foot, c'est un sport qui est facile et c'est un sport qui est très populaire, c'est le sport avec la gym qui est le plus pratiqué au sein de notre commune.

Ce sont des centaines de juniors qui viennent s'entraîner chaque semaine, qui viennent faire des matchs de foot et c'est 2 fois plus de parents qui sont susceptibles aussi de les suivre, de venir boire quelque chose à la buvette à la pause et c'est ce qui fait aussi que les enfants ont du plaisir à venir pratiquer leur sport, ils savent qu'ils peuvent se doucher dans des bonnes conditions, ils savent qu'ils peuvent aussi retrouver leurs amis, boire quelque chose après le match et autre, c'est donc tout un ensemble de vie qu'on peut retrouver autour de cette buvette et de ces vestiaires. C'est vraiment un élément important d'une commune. Enfant, je me souviens de certains villages vaudois, je me souviens surtout des vestiaires, pas forcément à quoi ressemblait le village, mais je me souviens des vestiaires, parce qu'on allait y jouer presque chaque année et que l'on retrouvait les vestiaires. C'est vraiment un élément essentiel d'une commune, surtout pour un sport aussi populaire.

Quand on nous parle d'équipements luxueux, somptueux, là aussi, j'aimerais quand même mettre en avant toute l'équipe du FC Prilly sports, dont il y a une bonne partie au fonds de la salle ce soir, qui ont eu vraiment des demandes très raisonnables. Ce qu'ils demandaient, c'était juste de pouvoir avoir de nouveau le même nombre de vestiaires, avec une buvette, qui puissent être utilisables. Les demandes qui ont été faites par le FC Prilly sports était très raisonnable. Il est clair que l'on doit maintenant aussi mettre à jour un bâtiment qui date des années 70, qui n'est donc plus du tout aux normes actuelles. A cause de l'incendie, on doit mettre le bâtiment aux normes actuelles. Cela veut dire qu'on doit faire un accès pour les personnes à mobilité réduite, isoler pour respecter les normes environnementales et énergétiques actuelles, on doit mettre aux normes AEA1 pour l'incendie, parce que c'est un bâtiment qui est susceptible de brûler, comme on a pu le voir.

Donc, ce sont tous ces éléments qui font que le prix est peut-être un peu cher pour le commun des mortels, mais c'est simplement une remise aux normes actuelles du bâtiment. Il y a quelques surfaces supplémentaires qui seront à disposition, mais c'est surtout là aussi par ce qu'on veut respecter les normes qui sont recommandées par l'Association Suisse de football, c'est-à-dire qu'entre les vestiaires et les douches, c'est bien d'avoir une petite zone de séchage, cela évite aussi des problèmes d'hygiène, cela permet vraiment de pouvoir laisser la boue, etc, dans les vestiaires et de pouvoir se doucher et se sécher à un autre endroit.

Donc, vraiment, je tiens à répéter ici, on a travaillé sur un projet qui n'a rien de somptueux, qui est simplement une buvette. On essaie de faire quelque chose de joli, sympathique et pratique, mais de nouveau, pour nous, il n'y a rien de somptueux, construire un bâtiment aujourd'hui, ça coûte, on est en Suisse, il y a des normes et il faut les respecter.

Quant aux propos de Monsieur Schroff, je crois que je n'ai rien à ajouter, je l'en remercie. J'invite tous les Conseillers et Conseillères à accepter ce préavis qui donnerait aussi un bon coup de boost à ce FC Prilly sports qui a n'a pas vécu des années faciles ces derniers temps et je pense que ça serait bien aussi qu'ils puissent rebondir avec une nouvelle buvette, les 100 ans qui arrivent et remonter en 3^{ème} et en 2^{ème} ligue, c'est tout ce qu'on peut leur souhaiter.

Monsieur le Conseiller Charles-Henri Exquis (PLR) a la parole

Je crois qu'il y a aussi quelque chose qu'on oublie, c'est que jusqu'à 14 ans, les filles sont mélangées avec les garçons. Donc, il faut des vestiaires séparés, on l'oublie, il faut des vestiaires supplémentaires.

Je peux en parler, je m'occupe d'une équipe, je peux dire que c'est un gros problème, si nous une ou deux filles dans une équipe, suivant dans quel club nous allons, nous ne trouvons pas de vestiaire. Il faut faire entrer les filles, laisser les garçons dehors, etc. Donc, au lieu d'être sur place une heure avant le match, il faut s'y trouver 1h30 avant le match. C'est donc important d'avoir des vestiaires supplémentaires pour les filles.

Monsieur le Conseiller Jean-Baptiste Di Natale (PDC) a la parole

Monsieur le Président,

Formellement, je souhaite déposer un amendement qui stipule : accepter un investissement de CHF 100'000.00 pour la réfection de l'enrobé pour la zone entre le bâtiment et la future zone multisports.

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer à propos de cet amendement.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Chers collègues,

Cet amendement, on le comprend bien par rapport à quelque chose qui a été oublié. Maintenant, le projet a aussi CHF 180'000.- de divers et imprévus, sauf erreur, les soumissions ne sont pas toutes rentrées, je me demande si on ne ferait pas mieux de simplement donner la mission à la Municipalité de faire entre ça dans le budget initial, étant donné qu'on sait très bien quand les soumissions sont rentrées, il y a une marge de négociation qui doit pouvoir laisser une certaine marge à ce poste.

Madame la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je voulais rebondir par rapport à ce que vient de dire mon collègue Philippe Schroff. Je pense que d'un point de vue formel, bien sûr que tout ce qu'on vote ici, c'est une autorisation de dépenser et que la Municipalité a rarement, voire jamais dans l'idée de tout dépenser jusqu'au dernier centime absolument, d'ailleurs, elle ne le peut pas. Concrètement, si ce préavis est bouclé en ayant un peu moins de coût que ce qui est prévu, c'est tant mieux. Par contre, si aujourd'hui, on refuse un amendement qui propose de rajouter l'argent, dont on a théoriquement besoin pour faire cet aménagement, je pense que la Municipalité ne pourrait pas utiliser de l'argent qu'elle a économisé ailleurs pour faire cet aménagement, parce qu'il n'était pas dans le cadre des coûts prévus dans le préavis. L'autorisation de dépenser, c'est une autorisation de dépenser en fonction d'un projet qui nous a été amené et ce projet ne comprenait pas le terrain. Cela ne peut pas être un imprévu de faire quelque chose en plus, ce n'est pas possible d'un point de vue de l'interprétation. Concrètement, si on veut donner à la Municipalité de refaire cette zone, il faut accepter cet amendement, tout en lui faisant comprendre qu'on ne souhaite pas que le moindre centime soit dépensé.

Monsieur le Président précise que l'impact de cet amendement serait que le crédit d'ouvrage total ne serait dès lors plus de CHF 3'486'110.00, mais de CHF 3'586'110.00.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je viens de regarder encore une fois le préavis, les divers et imprévus s'élèvent à CHF 8'000.- à peu près. De fait, ce n'est pas possible de financer par les divers et imprévus le projet revêtement. Donc, on ne peut que recommander de soutenir l'amendement, tel qu'il a été présenté.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président,

Pour la Municipalité, je pense que c'est bien que vous votiez cet amendement, que ce soit clair pour nous, si on doit refaire cette surface et qu'on se donne les moyens de le faire, tout en respectant le budget ou alors que, le message est non, vous laissez cette surface telle qu'elle est et auquel cas, on ne dépensera pas d'argent à ce niveau-là.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement qui est le suivant : accepter un investissement de CHF 100'000.00 pour la réfection de l'enrobé de la zone entre les bâtiments et la future aire multisports.

Vote : l'amendement est accepté par 30 voix pour, 4 voix contre, 5 abstentions.

Monsieur le Conseiller Youri Hanisch (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'aimerais juste revenir sur un point en lien avec notre Règlement du Conseil. L'article 61 qui est la récusation. J'ai cru comprendre qu'il y avait des personnes au sein de notre assemblée qui ont peut-être des intérêts personnels à faire valoir dans cette discussion. Je rappelle juste que dans l'article 61, un membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il y a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Je vous laisse peut-être lire la suite, mais j'aimerais juste rappeler cet article relativement important.

Monsieur le Conseiller Jean-Jacques Favre (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Peut-être simplement poser la question, s'il y a la possibilité de se récuser de manière autonome ?

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

On va éviter à 22h15 un débat de juristes trop long. J'espère qu'on sera pour une fois tous d'accord.

La règle de récusation s'interprète selon mes souvenirs de manière relativement stricte, c'est-à-dire de manière restrictive dans un législatif, puisque forcément et qui plus est, plus la Commune est petite, plus les gens ont des intérêts. On exclut par exemple l'opposant à un plan de quartier ne doit pas siéger en commission, c'est un problème que j'ai eu lorsque j'étais président et on avait dû ordonner la récusation ou en tout cas la suggérer, à moins que les uns ou les autres des membres ayant voté ce soir soient au comité, je ne vois pas vraiment de difficultés à ce que des membres du foot se soient exprimés, sinon, il y a beaucoup de sujets sur lesquels des Conseillers et Conseillères ne pourraient pas le faire. Cas échéant, si je comprends bien, on peut imaginer aussi qu'il y a eu des abstentions pour ce motif, alors qu'on aurait dû se récuser, mais on revient à la même chose.

Monsieur le Président ajoute que les personnes devraient se récuser spontanément, si ce n'est pas le cas, par un membre du Conseil ou par le Bureau, mais savoir si quelqu'un a un intérêt prépondérant.

Monsieur le Conseiller Vitor Correia Gomes (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

En effet, mon collègue et moi avons peut-être un intérêt, parce qu'on fait partie du club. Lui, en tant que membre du comité, moi en tant qu'entraîneur des juniors. On peut tout simplement s'abstenir au vote, je crois que c'est honnête de notre part de le faire ainsi, je pense que ce sera plus simple. Je ne sais pas ce que vous en pensez. Cela évitera tout conflit d'intérêt si même derrière, pour moi, lorsqu'il y a conflit d'intérêt, c'est quand on a un gain possible, je ne vois pas lequel, mais pas de souci, je pense que mon collègue se joindra à moi pour s'abstenir au vote.

Monsieur le Conseiller Fabian Spoerri (PLR) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

En tant que membre du comité FC Prilly sports, s'il faut que je me récuse pour ce vote, je le fais sans problème. Je n'ai aucun intérêt personnel, si ce n'est qu'on espère que ça passe.

Monsieur le Président demande à Monsieur Boulaz de lui confirmer que s'il n'y a pas d'intérêt prépondérant comme étant dans le comité ou autre, on ferait confiance aux autres membres en les laissant s'abstenir de voter. Monsieur le Président ajoute que c'est légitime de faire confiance dans ce cas et de ne pas aller dans le détail de chacun et que ce serait compliqué de faire la différence.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce n'est en rien avec le fond. Oui, il existe cet article dans le Règlement et c'est très bien, Monsieur Hanisch, que vous l'ayez relevé. Mais, ce que je trouve personnellement et je parle vraiment en mon nom, c'est très désagréable. Je pense qu'il y a une manière très simple de dire les choses, pas simplement de rappeler le Règlement. Moi, je me suis demandée de quoi vous parliez, de qui vous parliez, s'il y avait des histoires financières là-dedans.

Il aurait peut-être bien de dire que nous savons qu'il y a des membres du comité du FC Prilly qui siègent dans ce Conseil, on fait quoi ? Est-ce qu'ils s'abstiennent, est-ce qu'ils se récusent ? Mais, de le dire tout simplement, comme ça, clairement.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Chers membres du Conseil,

Madame Clivaz Luchez, merci pour cette intervention, à laquelle je me rallie entièrement. Autant poser les questions et les poser dans la transparence, je pense qu'effectivement nos deux membres qui défendent à leurs heures perdues les couleurs du FC Prilly, défendent aujourd'hui leur position de citoyens et je leur fais toute confiance de ce côté-là. Je pense qu'effectivement, le fait de s'abstenir simplifiera les choses.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion.

Monsieur le Président propose d'ajouter dans les conclusions que le Conseil accepte le crédit d'ouvrage pour un montant d'investissement de total brut de CHF 3'586'110.00 au lieu de CHF 3'486'110.00 comprenant un investissement de CHF 100'000.00 pour la réfection d'un enrobé et ensuite d'amortir l'investissement net de CHF 2'368'750.00 et non plus de CHF 2'268'750.00.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Rapporteur pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions amendées du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°6-2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter le crédit d'ouvrage pour un montant d'investissement total brut de CHF 3'586'110.00 comprenant un investissement de CHF 100'000.00 pour la réfection d'un enrobé ;
2. d'amortir l'investissement net de 2'368'750.00 de la manière suivante :
 - a. amortissement initial de CHF 658'000.00 par dissolution du fonds de réserve « Fleur-de-Lys » ;
 - b. d'amortir le solde de CHF 1'710'750.00 sur une durée de 20 ans, à raison de CHF 86'000.00 par an, par le compte 3321.000.3510 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
 - c. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.3510 ;

3. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis, en vue de sa mise en oeuvre.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 6-2020 sont acceptées par 43 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Monsieur le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Motions, postulats, interpellations et projets

Monsieur le Président informe qu'un projet a été reçu de la part de Madame Clivaz Luchez.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président,

En préambule, je souhaiterais dire deux choses. Monsieur le Président m'a informé, dans le postulat que je vais vous lire, la manière de renvoyer ou de proposer le renvoi de ce postulat au Président du Conseil n'était pas juridiquement pas tout à fait conforme avec le Règlement de la Commune, donc attachez-vous au contenu et quant à la forme de traitement de ce postulat, pour autant que le Conseil l'accepte, Monsieur le Président nous fera une proposition.

Monsieur le Président confirme qu'il fera un commentaire au sujet de la forme et non pas du contenu.

L'autre chose, finalement, le coronavirus nous aura fait expérimenter ce soir ce qui est en partie l'objet de ce postulat, c'est-à-dire une salle installée un peu différemment, même si ce ne serait sans doute pas la forme à choisir.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'objectif de ce postulat est de réaménager la salle du Conseil communal de manière à optimiser l'organisation spatiale de la salle pour les différents utilisateurs : municipalité, conseil communal, scrutateurs, presse, en tenant compte également de l'utilisation de la salle pour les mariages civils, et d'utiliser les installations multimédia de manière à faciliter la compréhension de certains objets présentés au Conseil communal.

Contexte actuel :

La salle du Conseil communal de Prilly est une magnifique salle qui présente cependant, dans son aménagement actuel, quelques inconvénients :

- Par rapport au bureau du/de la Président-e, la Municipalité est en retrait et on assiste parfois à des gesticulations amusantes lorsque l'un de ses membres souhaite prendre la parole.
- L'écran permettant de projeter des informations à l'aide du Beamer est très mal placé puisqu'il se trouve entre le bureau du/de la Président-e, et les Conseillers communaux, ce qui rend difficile son utilisation.

Or, et sans verser dans l'usage systématique des power point, il serait souhaitable que lorsqu'on nous parle de lieux de Prilly, de plans, ceux-ci soient projetés. Autre exemple : la présentation du budget lors duquel, en fonction des amendements, les chiffres jonglent au point que le Conseil a de la difficulté à suivre, gagnerait à être non seulement présentée oralement mais visuellement.

- Le bureau des scrutateurs-trices est perpendiculaire par rapport aux Conseillers communaux et non en face d'eux ; de ce fait ils doivent se tourner afin de regarder la salle dès que les débats ont lieu. De plus, le-la scrutateur-trice à gauche du Président tourne le dos au podium où la Municipalité s'exprime.
- La table de presse est bien trop grande pour l'usage qui en est fait.
- Les rangées entre les sièges des Conseillers communaux sont serrées et ne leur permettent pas de se déplacer aisément.
- Lors de fortes chaleurs, et il semblerait que nous allions vers des étés de plus en plus chauds, la chaleur rend la tenue des Conseils pénible.
- Contrairement aux règles existantes, à Prilly la gauche est à la droite du Président, alors que la droite est à sa gauche.

Propositions à discuter en commission du Conseil :

- Les différents groupes politiques, incluant un représentant de la Municipalité, se mettent d'accord sur les changements à effectuer (par exemple, et afin de pouvoir utiliser le beamer sans modifier les installations en place, modification de la position du bureau du Président, des municipaux, des scrutateurs, de la Presse).
- Ces changements devront se faire au moindre coût.
- Il faudra tenir compte également de la manière dont se déroulent les mariages civils.
- Le service des domaines chiffrerait les changements envisagés.
- Ils seraient réalisés durant l'été 2021, pour la nouvelle législature.

Nous remercions le Conseil d'accepter ce postulat et de le renvoyer à une commission du Conseil dont la composition serait proposée par le Président aux présidents de groupe pour étude et rapport.

Monsieur le Président prend la parole

Je vous remercie. Comme l'a dit Madame Clivaz Luchez, je ne juge pas sur le fond qui, à titre personnel, me paraît entièrement légitime, mais je pense qu'on a quelques obstacles quant à la forme. J'avais signalé initialement qu'un postulat s'adresse à la Municipalité et ici, on ne touche peut-être pas la Municipalité en l'occurrence. Ensuite, l'article 21 de notre Règlement dit que le Bureau du Conseil veille au bon aménagement de la salle, ce serait donc l'attribution du Bureau et le 3^{ème} obstacle que j'avais repéré, je ne l'ai pas trouvé tout seul, je dois donner la paternité à quelqu'un d'autre. Vous avez noté : les différents groupes politiques incluant un représentant de la Municipalité se mettent d'accord.

Autrement dit, ils prennent une décision ensemble, ce qui fait que le législatif et l'exécutif prendraient une décision ensemble, ce qui n'est pas permis, selon la Constitution de notre Canton. Je me suis demandé ce que nous pourrions en faire, je pense que cela vaut la peine d'en discuter, je lance la discussion. Je voyais trois options. D'une manière, vous le retirez et ensuite informellement, vous faites confiance au Bureau pour traiter cela, notamment quand nous aurons la réunion entre les présidents de groupes, sauf que là, ce n'est pas contraignant. Il y aurait une autre possibilité, mais je pense que c'est beaucoup plus complexe, ce serait de faire un projet, mais je crois que c'est un projet de Règlement et ça, ça ne rentre pas vraiment dans le Règlement. Reste à mon avis, que le Conseil étudie la proposition sans l'appeler postulat, mais de voir si elle est recevable en votant et la renvoyer au Bureau, qui préaviserait et après ferait un aller et retour avec la Municipalité pour les questions d'aménagement et d'exécution des travaux. J'avais l'impression que cette 3^{ème} possibilité pouvait être la meilleure. J'ouvre volontiers la discussion et j'essaie de progresser encore en matière juridique ce soir.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Pour moi, la 3^{ème} proposition me conviendrait absolument.

Monsieur le Président précise qu'à sa connaissance, c'était dans l'article 67 que l'on disait que le Conseil étudie aux statuts sur la recevabilité et la renvoie au Bureau.

Monsieur le Conseiller David Equey (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Il y a effectivement 3 possibilités, peut-être encore une 4^{ème}, c'est d'en faire un projet de préavis qui serait rédigé par le Bureau et transmis ensuite à la Municipalité et ensuite redescendu au Conseil. C'est une option qui serait envisageable. Il y a juste un souci au niveau de la recevabilité, c'est par rapport aux conclusions. J'en ai parlé en aparté avant la séance avec Madame Clivaz Luchez, l'auteure de l'intervention, le postulat porte sur une étude. Là, on est déjà sur du concret. On demande concrètement des mesures. Donc, s'il y a effectivement une discussion sur la recevabilité, dont il est question ici, il faudrait peut-être pour la bonne forme et éviter après qu'on ait des légalistes, il y a encore des pires que moi, je vous rassure, il faudrait peut-être que Madame Clivaz Luchez modifie les conclusions de son intervention, en précisant qu'il s'agissait juste de faire une étude ou un rapport sur l'opportunité de changer la disposition et les commodités de la salle du Conseil, si elle est d'accord bien entendu, on ne peut pas la forcer à le faire.

Si c'est un postulat, le postulat est effectivement une intervention qui se fait au niveau du Conseil communal ou général qui demande à la Municipalité de faire un rapport ou une étude sur un objet de compétence municipale ou de compétence du Conseil. C'est la base, c'est l'article 31, lettre c de la Loi sur les communes, je le dis de tête, vous ne m'en tiendrez pas rigueur si je me trompe, il y aura de toute façon des juristes pour vérifier, je leur fais confiance. Donc, simplement, c'est juste au fonds de demander à la Municipalité d'étudier l'opportunité ou de rapporter sur la possibilité et puis les conséquences, par exemple financières, d'un changement de position et de commodité de la salle du Conseil communal ou alors on peut aussi faire comme vous l'avez suggéré très justement, c'est quand même aussi un objet de compétence du Bureau.

On pourrait imaginer si le Bureau en discute, alors cela supposerait un retrait préalable, le Bureau discuterait de ce projet, le transformerait en projet de préavis, qui serait renvoyé à la Municipalité et qui comporterait déjà, donc ici au lieu de l'étude, une proposition concrète d'aménagement et des dépenses aussi qui seraient adoptées par le Conseil, qui seraient la conséquence de ce réaménagement. C'est un peu technique, j'en conviens et ce n'est pas très intéressant, surtout à cette heure.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Il est 22h30, je vais faire simple. Je retire le postulat, charge au Bureau de donner suite et cas échéant, en fonction de la suite que le Bureau y donnera et de la discussion que nous aurons sans doute avec les présidents de groupes, à ce moment-là, si nécessaire, je reviendrai avec un texte qui, juridiquement, montre patte blanche.

Monsieur le Président prend la parole

Je vous remercie. Donc, en gros, vous me faites confiances à moi et au Bureau de prendre l'initiative sur la base de votre proposition, tout en la retirant ici et on n'en parle plus. Je vous remercie, c'était très intéressant. Nous n'avons pas d'autres postulats, interpellations, motions ?

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Questions et divers

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai une question au Municipal de la Voirie. On avait voté un préavis sur la fraiseuse et c'était un prototype, je voulais savoir si maintenant, ce prototype avait été acquis et son fonctionnement dans la ville. Je ne sais pas s'il y a eu de la neige ou pas à Prilly ces dernières semaines, l'idée c'est de savoir si on a pu l'utiliser et si cela fonctionne.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président,

Egalement une question sur la Voirie. La semaine dernière, à l'avenue du Château, un camion poubelles aux plaques genevoises, qui s'intitulait Transvoirie Ecologie des déchets, ramassait les déchets. Donc, des plaques genevoises pour une écologie des déchets....Il y a sans doute des subtilités de où est-ce que l'on prend des plaques pour payer le moins d'impôts, mais on pourrait en discuter.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai pu constater que le chemin du Vieux Collège était fermé à la hauteur du passage à niveau de l'Union pour une durée de 3 semaines pour travaux, si je ne m'abuse dans les 2 sens.

Je me demandais si la Municipalité en profitait pour faire des comptages sur les autres routes, notamment sur la route du Chasseur pour savoir quelle est l'influence de la fermeture de ce passage à niveau sur le trafic. Ailleurs, on nous a dit avant que c'était très facile de compter les voitures, j'espère qu'on en profite.

Monsieur le Conseiller Olivier Jean-Petit Matile (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a un pilier qui est très gênant au chemin de la Cure, juste en face de chez moi, un petit peu plus loin, et les camions qui doivent alimenter par exemple en mazout les constructions qui se trouvent en-dessous de la maison, ils ne peuvent quasiment pas tourner et c'est très difficile d'ailleurs pour la circulation à cet endroit.

Monsieur Jean-Jacques Favre (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cela concerne le coronavirus. J'aurais trouvé raisonnable de ne pas se réunir ce soir, de reporter notre Conseil à un temps meilleur, qui va arriver sans doute. Nous sommes des élus politiques et j'ai pensé que nous devions plutôt montrer l'exemple. Quand je relis l'ordre du jour, je ne vois rien d'urgent, les bus BHNS et la buvette du foot, rien d'urgent. Je veux bien qu'on ne doive pas paniquer, mais on aurait dû être raisonnables et prendre au sérieux cette histoire de virus, agir de manière exemplaire et civile. Un scoop, l'Italie est placée sous quarantaine dès demain matin. Bonne soirée.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Madame Krattinger, fraiseuse prototype. A ma connaissance, il n'y a pas eu beaucoup de neige, donc je ne sais pas si on a eu l'occasion de la tester. Je me renseignerai et je vous dirai au prochain Conseil ce qu'il en est exactement.

Monsieur Boulaz, chemin du Vieux Collège, les comptages ne sont pas d'ordre communal, mais elles sont sous la responsabilité de « Lausanne Régions ». On va s'approcher d'eux pour voir s'il y a la possibilité de faire ces comptages le plus vite possible.

Monsieur Jean-Petit-Matile, le bloc au chemin de la Cure, s'il y en a un, c'est qu'il a sa raison d'être, mais je peux regarder avec vous en aparté ce qu'on pourrait faire pour améliorer la situation.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président,

Madame Clivaz Luchez, Transvoirie est la société avec laquelle on a un contrat pour le ramassage des déchets. Vous expliquer pourquoi ils avaient un camion avec des plaques genevoises, je n'en suis pas capable. On va se renseigner. Peut-être qu'ils ont eu un camion en panne ou autre et qu'ils ont dû le faire venir du Canton voisin ? C'est une question qu'on va poser.

Monsieur le Président prend la parole

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions ou divers.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Contre-appel

Monsieur le Président prend la parole

J'ai entièrement oublié de vous dire en préambule, au moment où on a parlé de l'ordre du jour, qu'on avait reçu la réponse municipale à l'interpellation de Madame Johanna Monney concernant le centre de glace. Il avait été partagé. Madame Monney, qui est absente aujourd'hui, avait demandé si on pouvait le traiter ou demander lecture à la prochaine séance, ce qu'on a accepté au sein du Bureau. J'en ai parlé à la Municipalité, donc on fera lecture et commentaires la prochaine fois, mais vous avez déjà normalement accès à la réponse. Une note d'humour pour conclure, c'est un mot de notre Syndic, qui l'a dit aujourd'hui. On se posait toujours la question si on aurait le quorum aujourd'hui, vu la situation et il m'a posé la question si on avait atteint quorumavirus. Je le partage avec vous. Je vous remercie et on se revoit le 6 avril.

9 mars 2020 – Heure : 22h39